



MINISTÈRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMÉNAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

G O U V E R N E M E N T D E L A
P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

ARRETE N° 5867

/ MLA/DPAM du 28 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du module 2 « Technique du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - centre d'examen de Papeete (Tahiti).

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :
DAM2153816AM

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 4296/MLA/DPAM du 16 avril 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et orale conduisant à l'obtention du module 2 du Brevet de Capitaine de Pêche au Large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 26 avril 2021 au mardi 27 avril 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 5772/MLA/DPAM du 26 mai 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du Module 2 du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) du 26 au 27 avril 2021, du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Vaitape (Bora-Bora), le mardi 18 mai 2021, et du 25 au 26 mai 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 02-2021/BCPL du 27 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le jeudi 27 mai 2021 pour la délivrance du module 2 "technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large - session n° 02-2021/BCPL tenue à Papeete (Tahiti) du lundi 26 avril 2021 au mardi 27 avril 2021 inclus



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 "technique du navire", tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 18
candidats présents : 15
candidats absents : 3
candidats admis : 7
candidats ajournés : 8

ANANIA Lewis
ARIITAI Tahiarii
AVAE Mitiana
BUTSCHER Mead
HAHE Jean-Jacques
HAMBLIN Wilfrid
MANEA Vane

Article 3. - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

28 MAI 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes,
Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Catherine TAROCHTEAU





MINISTRE
DU LOGEMENT,
DE L'AMENAGEMENT,
en charge des transports interinsulaires

ARRETE N° 5867 / MLA/DPAM du 28 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention du module 2 « Technique du navire » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - centre d'examen de Papeete (Tahiti).

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMENAGEMENT,
*en charge des transports interinsulaires***

NOR :
DAM2153816AM

Ampliations :

PR-VP-SGG-REG 4
MLA 1
DPAM 1
Inter. s/c DPAM 1
CMMPF 1
JOPF 1

Lexpol :
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié, relatif aux attributions du ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié, portant délégation de signature à Mme Catherine Rocheteau, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 4296/MLA/DPAM du 16 avril 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisés(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation théorique et orale conduisant à l'obtention du module 2 du Brevet de Capitaine de Pêche au Large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du lundi 26 avril 2021 au mardi 27 avril 2021 inclus ;
- Vu l'arrêté n° 5772/MLA/DPAM du 26 mai 2021 portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du Module 2 du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), organisées à Papeete (Tahiti) du 26 au 27 avril 2021, du module 7 du certificat de patron lagonaire pêche et cultures marines (CPLPCM), organisées à Vaitape (Bora-Bora), le mardi 18 mai 2021, et du 25 au 26 mai 2021 inclus ;
- Vu le procès-verbal n° 02-2021/BCPL du 27 mai 2021 ;

ARRETE

Article 1er. - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le jeudi 27 mai 2021 pour la délivrance du module 2 "technique du navire" du brevet de capitaine de pêche au large - session n° 02-2021/BCPL tenue à Papeete (Tahiti) du lundi 26 avril 2021 au mardi 27 avril 2021 inclus



Article 2. - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 "technique du navire", tel que prévu par l'arrêté n° 764/CM du 15 mai 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

candidats inscrits : 18
candidats présents : 15
candidats absents : 3
candidats admis : 7
candidats ajournés : 8

ANANIA Lewis
ARIITAI Tahiarui
AVAE Mitiana
BUTSCHER Mead
HAHE Jean-Jacques
HAMBLIN Wilfrid
MANEA Vane

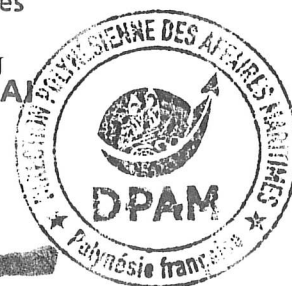
Article 3. - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

28 MAI 2021

Pour le Ministre
du logement,
de l'aménagement,
en charge des transports interinsulaires
et par délégation,
la Directrice des affaires maritimes
polynésiennes
Le Directeur adjoint des Affaires
Maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU
Charles TAPUTUARAI



POUR AMPLIFICATION,
pour Le Secrétaire Général du Gouvernement
et par Délégation



T. FENUARUI

